



N° Convocation : EF\_EIA1\_0413

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 -SESSION 1-

**Etablissement :** Ecole d'Ingénierie Abulcasis  
**Filière :** GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE  
**Semestre :** S1

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 1 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **08 au 30 janvier 2024** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone EIA
- Emplacement : 13

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SADIQUI Anir
- N° d'inscription : INS-EIA00019342/2023
- CIN/Passeport : AD302426

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Algorithmique et Programmation Orientée Objet	08/01/2024	11H30
2	Management Hospitalier	08/01/2024	08H30
3	Infrastructure Système et Réseaux	10/01/2024	11H30
4	Base de Données et modélisation informatique appliquée aux sciences de la santé	13/01/2024	11H30
5	Langues & Communication 1	16/01/2024	11H30
6	Techniques de communication orale	16/01/2024	08H30
7	Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé	18/01/2024	08H30
8	Bio Analyse II : Tests statistiques et Analyses multivariées	18/01/2024	11H30
9	Bio Analyse I : notions de probabilités et de statistiques	20/01/2024	11H30
10	Introduction au développement durable	23/01/2024	11H30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens